

Organiser une soirée :

Les règles à respecter :

- La salle doit pouvoir accueillir le nombre de personnes attendues
- La salle doit répondre aux normes de « sécurité incendies »
- La salle doit répondre à la prévention des risques de panique
- La salle doit comporter plusieurs issues de secours libre d'accès
- Des extincteurs en état de marche doivent être présents à l'intérieur comme à l'extérieur
- L'équipement et la décoration doivent répondre aux normes de sécurité
 - o Enceintes males fixées
 - o Banderoles inflammables
- En tant qu'organisateur vous êtes responsable des abords de la soirée : sortie, parking ...
- Attention aux lieux que vous utilisez, si vous utiliser un gymnase par exemple pour une soirée, vous devez le déclarer sous peine de sanctions pénales
- Prenez contact avec votre assureur pour être sur que votre responsabilité civile prend en compte les organisations de soirées, parfois il faut prendre une option supplémentaire

Les règles pour l'alcool :

- Toute distribution et vente d'alcool dans un lieu public nécessite l'ouverture d'un débit de boisson temporaire à demander en mairie ou à la préfecture de police (sauf exception voir ci-dessous)
- Les débits de boisson temporaires ne peuvent vendre ou distribuer que des boissons sans alcool et des boissons non distillées (vin, bière, vins doux, crème de cassis ...)
- Seules les soirées organisées dans les lieux disposant des licences appropriées (discothèque, bar, salle de concerts ...) vous permettent de vendre ou distribuer de l'alcool fort, à condition que le service au bar soit assuré par le personnel du lieu.
- Indispensable de mettre des bouteilles d'eau potable à disposition des participants
- Le code de la santé interdit de délivrer de l'alcool à une personne ivre.

Les autorisations :

- Chaque association ne peut obtenir que 5 autorisations par an
- L'administration doit être prévenue au minimum 15 jours avant l'événement à l'aide d'une déclaration. En cas d'accord un récépissé vous sera remis et vous devrez le présenter en cas de contrôle